



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

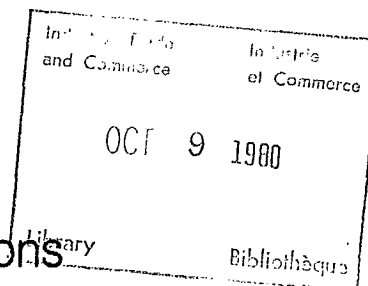
Industry, Trade
and Commerce

Industrie
et Commerce

Import Analysis

Analyse des importations

Pub. No. 02880 - B



FILIÈRES D'ACIER À COUPE RAPIDE

AVRIL, MAI ET JUIN 1979

**LES DONNÉES PARAISSANT DANS LA SECTION III DU PRÉSENT
RAPPORT NE DOIVENT ÊTRE REPRODUITES SANS OBTENIR LA
PERMISSION DE D'ANALYSE DES IMPORTATIONS**

Further information available from Import
Analysis, Corporate Systems Branch,
Industry, Trade & Commerce, Ottawa Canada,
K1A 0H5

Pour plus amples renseignements s'adresser à
l'Analyse des importations, Direction des
systèmes intégrés, Industrie et Commerce,
Ottawa Canada, K1A 0H5

1053-0

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I - Portée de l'analyse

SECTION II - Production canadienne

SECTION III - Analyse des importations

SECTION IV - Liste des exportateurs étrangers

SECTION V - Tarifs du Canada et de l'étranger

RÉFÉRENCES: (1) Tarifs douaniers: numéros 42700-1
& 42701-1

(2) Commerce du Canada - Importations
Classe d'importation 523-87

SECTION I

PORTÉE DE L'ANALYSE

Le présent rapport se fonde sur une analyse détaillée des importations de filières d'acier à coupe rapide réalisées au cours de la période d'avril à juin 1979. Ces produits figurent normalement dans la classe d'importation suivante de Statistique Canada: 523-87 "Matrices pour machines métaux, n.d.a."

SECTION II

PRODUCTION CANADIENNE

Statistique Canada ne fournit pas de données sur la production canadienne ou les expéditions de filières d'acier à coupe rapide comme telles. Le Ministère fournit des données sur les expéditions d'outils tranchants. Les données disponibles des dernières années sont les suivantes:

EXPÉDITIONS - FORETS, TARAUDS, MÈCHES, ALÉSOIRS, POINCONS ET FILIÈRES

	<u>Valeur</u> \$,000
1976	14,095
1977	12,412

SOURCE: Statistique Canada

SECTION III

ANALYSE DES IMPORTATIONS

Les importations de filières d'acier à coupe rapide figuraient comme suit dans le Tableau suivant:

IMPORTATIONS DE FILIÈRES D'ACIER À COUPE RAPIDE

AVRIL, MAI ET JUIN 1979

<u>Genre</u>	<u>Dimension de la coupe (pouces)</u>	<u>Quantité (No.)</u>	<u>Valeur (\$)</u>	<u>PAYS D'ORIGINE</u>	
				<u>R.-U. (% de la valeur)</u>	<u>E.-U.</u>
Boulon (Ronde)	Jusqu'à 1	424	17,768	-	100
	Plus de 1 à 2	78	3,325	-	100
Bouton (Ronde)	Jusqu'à 1	932	7,600	70	30
	Hexagonal				
	Jusqu'à 1	173	2,937	100	-
	Plus de 1 à 2	113	6,943	100	-
	Plus de 2 à 3	46	6,915	100	-
	Plus de 3 à 4	7	2,476	100	-
Non désignés ailleurs	Jusqu'à 1	2,782	43,098	35	65
	Plus de 1 à 2	428	16,122	16	84
	Plus de 2 à 3	10	1,364	-	100
	Plus de 3 à 4	19	340	15	85
	-	7(ensembles)	468	-	100
TOTAL			109,356		

NOTE: Les valeurs sont en dollars canadiens et fondées sur les prix F.A.B. à l'usine.

CONCENTRATION DU MARCHÉ DES IMPORTATIONS

FILIÈRES D'ACIER À COUPE RAPIDE - AVRIL À JUIN 1979

<u>Quantité (No.)</u>	<u>Valeur (\$)</u>	<u>PARTS DU MARCHÉ</u>		
		<u>3 principaux importateurs</u>	<u>5 principaux importateurs</u>	<u>10 principaux importateurs</u>
5,019	109,356	61	73	84
		(- % de la valeur -)		

SECTION IV

EXPORTATEURS ÉTRANGERS AU CANADA

Au cours de la période d'avril à juin 1979, les neuf exportateurs suivants de filières d'acier à coupe rapide comptaient pour environ 99% de la valeur analysée à la section III.

<u>NON</u>	<u>ADRESSE</u>		<u>Valeur des exportations</u> (<u>\$</u>)
Ridge Tool Co.	Elyria, OH	E.-U.	57,760
Arnos Tap & Die Co. Ltd.	Stortford, Hertfordshire	R.-U.	28,865
The Sheffield Twist Drill & Steel Co. Ltd.	Sheffield	R.-U.	9,064
G & J Hall Ltd.	Sheffield	R.-U.	4,884
Ray Machinery & Sales Inc.	Farmington, CT	E.-U.	2,863
Teledyne Oster	Wickliffe, OH	E.-U.	2,592
Butterfield Division	Derby Line, VT	E.-U.	1,268
Clarkson International Tool Ltd.	Hainauld Ilford, Essex	R.-U.	1,126
Parisian Novelty Co.	Chicago, IL	E.-U.	1,109

SECTION V

TARIFS DU CANADA ET DE L'ÉTRANGER

CANADA

Au cours de la période analysée, les filières d'acier à coupe rapide comprises dans cette analyse étaient tarifables en vertu des numéros tarifaires suivants, les plus souvent appliqués.

<u>Numéro tarifaire</u>	<u>Description</u>	<u>Tarif de préférence britannique</u>	<u>Tarif de la nation la plus favorisée</u>	<u>Tarif général</u>	<u>Tarif de préfé- rence général</u>
42700-1	Machines n.d. et accessoires, dispositifs, appareillages de commande et outils devant servir avec ces machines; pièces de ce qui précède.	2.5%	15%	35%	2.5%
42701-1	Articles qui autrement seraient classés dans le numéro tarifaire 42700-1, à savoir: groupes électrogènes, chariots élévateurs à fourches, chargeuses à benne frontale ou tracto-pelle, réducteur à engrenage, pompes et groupes de pompes, soupapes commandées par moteur, souffleurs à déplacement positif et pompes à vide, tours pour le travail des métaux, fraiseuses pour le travail des métaux, outils tranchants pour le travail des métaux, outils tranchants pour machines à travailler le métal, grues articulées à flèche pliable conçues aux fins de montage sur camions; accessoires, dispositifs et appareillages de commande devant servir avec ces machines; pièces de ce qui précède.	2.5%	15%	35%	2.5%

Sauf dans le cas de toutes marchandises de ce genre qui sont fabriquées dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes, l'île de Man ou l'Eire, le Tarif de la nation la plus favorisée s'applique.

*Sauf lorsqu'il s'agit de l'importation au Canada des marchandises énumérées dans ce numéro, le gouverneur en conseil, sur l'avis du ministre de l'Industrie et du Commerce, peut, s'il juge qu'il y a va de l'intérêt public et qu'il n'est pas possible de se procurer ces marchandises en s'adressant à l'industrie canadienne, remettre les droits spécifiés dans ce

<u>Numéro tarifaire</u>	<u>Description</u>	<u>Tarif de préférence britannique</u>	<u>Tarif de la nation la plus favorisée</u>	<u>Tarif général</u>	<u>Tarif de préfé- rence général</u>
-----------------------------	--------------------	--	---	--------------------------	--

numéro à l'égard desdites marchandises
et les paragraphes 17(2), (3), (4), (5)
et (8) de la Loi sur l'administration
financière s'appliquant dans le cas
d'une remise accordée en vertu de
cette clause.

(* S'applique aux deux numéros tarifaires)

Les numéros tarifaires et les taux de douane sont sujets à des changements,
et on devra les vérifier en s'adressant directement au:

Sécrtariat de la Direction des Programmes des Douanes
Ministère du Revenue National
Douanes et Accise
OTTAWA, Ontario
K1A 0L5

PAYS ÉTRANGERS

Prière d'adresser les demandes relatives aux tarifs et aux règlements
commerciaux des pays étrangers aux:

Bureaux Internationaux
Ministère de l'Industrie et du Commerce
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5

Analyse des importations
Direction des systèmes intégrés
Ministère de l'Industrie et du Commerce
235, rue Queen
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5

Le 15 juin 1980